

Image not found or type unknown



Impôts locaux non réglés de 2008 le huissier à t'il le droit de s

Par **GYSSELS**, le **21/02/2010** à **11:00**

Bonjour,
Je viens de recevoir de la part des impôts le 19/02/2010 une lettre simple m'informant que n'ayant pas réglé mes impôts locaux de 2008 il m'envoie un huissier pour saisir mes meubles ... Cette procédure est-elle normale ?
Puis-je demander un échancier pour régler cette dette ?
Dans l'attente de votre réponse, sincères remerciements
ngyssels@sfr.fr